

Démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier

Propositions soumises par les administrateurs des conseils de quartier au cours des différentes étapes de la démarche de révision, réalisées entre le 23 septembre 2021 et le 2 juin 2022.

1 - La relation avec l'administration municipale et les conseillers municipaux

Relation avec l'administration municipale (14)

- Mieux informer les administrateurs et les citoyens concernant les attentes de la Ville en matière de participation publique. Bien définir le rôle de chacun.
- Accorder une importance à l'établissement d'une bonne relation entre le conseiller en consultations publiques et les administrateurs et s'assurer qu'il soit plus présent et disponible pour les conseils de quartier.
- Prévoir un moment d'échange entre les administrateurs et le conseiller en consultations publiques pour évaluer les besoins du conseil de quartier et prévoir une stratégie de travail.
- Favoriser une collaboration bidirectionnelle entre la Ville et les conseils de quartier et permettre une plus grande synergie entre les interventions d'aménagement de la Ville et celles initiées par les conseils de quartier.
- Favoriser la tenue de rencontres avec des spécialistes de la Ville afin de résoudre les dossiers.
- Accorder une priorité au travail de collaboration entre les professionnels de la Ville et les administrateurs des conseils de quartier.
- Renforcer la transparence de l'administration municipale envers les conseils de quartier.
- Nommer un administrateur responsable d'établir un contact direct avec un répondant de la Ville plutôt que de recevoir une réponse écrite.
- Améliorer le suivi concernant les demandes de présentation des conseils de quartier où il est possible de rencontrer des représentants des différents services de la Ville.
- Fournir aux administrateurs les rapports du service 311, afin qu'ils prennent connaissance des besoins du quartier et effectuent les suivis nécessaires.
- Revoir le formulaire du service 311, car certaines options sont manquantes. Cette lacune décourage les citoyens et les amène à abandonner leur requête.
- Favoriser un contact direct avec l'administration, comme avec le service 311.
- Transmettre aux administrateurs des statistiques sur le quartier. Par exemple le nombre de plaintes par secteur.

Suivi des demandes et rétroaction (11)

- Établir et diffuser des façons de faire structurées pour les demandes formulées par les conseils de quartier.
- Améliorer le suivi des demandes des conseils de quartier adressées à la Ville, afin que les administrateurs obtiennent plus rapidement des réponses complètes et détaillées.
- Donner un suivi aux demandes et résolutions des conseils de quartier.
- Assurer un suivi plus rapide et transmettre au minimum un avis de réception des résolutions déposées par le conseil de quartier.
- Afin d'éviter des allers-retours pour obtenir une réponse ou un suivi à une demande; avoir accès à un outil permettant de suivre facilement l'évolution d'un dossier.
- Prendre au sérieux les demandes des conseils de quartier et éviter les réponses trop sommaires; même lorsque la réponse est négative. Expliquer aux administrateurs les motifs d'une décision et de donner accès aux professionnels afin d'établir un dialogue (pas juste un ping-pong de questions-réponses).

- Fixer et respecter un délai maximum pour la réception d'une réponse d'une demande adoptée par résolution.
- Prévoir des mesures de rétroaction pour les mémoires déposés par les conseils de quartier, les administrateurs ont le sentiment de travailler sur un mémoire et que celui-ci sombre dans l'oubli.
- À la suite d'une activité de participation publique, rendre publiques les méthodes d'évaluation des projets soumis à la consultation afin que les recommandations et les décisions qui en découlent soient expliquées.
- Donner le poids nécessaire aux résolutions adoptées par le conseil de quartier.
- Déposer mensuellement ou hebdomadairement les résolutions des conseils de quartier au conseil d'arrondissement.

Communication avec les élus (18)

- Favoriser une approche où l' élu est présent aux rencontres du conseil de quartier et accompagne les administrateurs en répondant aux questions des citoyens et en transmettant de l'information concernant les projets municipaux en cours.
- S'assurer que le conseiller municipal soit en mesure d'apporter de l'information en lien avec les suivis ou les projets à venir dans le quartier.
- Transmettre de l'information sur les enjeux du quartier, comme les projets de construction, plutôt que des renseignements sur les activités sociales à venir.
- Ajuster les interventions des représentants de la Ville (administration et élus) afin qu'ils dégagent et expriment une plus grande neutralité lors de la présentation des projets de modification réglementaire initiés par des promoteurs.
- Créer une adresse courriel privilégiée pour les administrateurs des conseils de quartier, afin qu'ils communiquent et échangent directement avec les élus. Cet outil pourrait permettre aux élus à mieux préparer les réponses aux questions des citoyens adressées lors des rencontres des conseils de quartier.
- Mettre en place un outil de communication pour les échanges entre le conseil et l' élu, utilisable durant toute l'année.
- Miser sur un bon accueil de la part des conseillers municipaux.
- Bâtir une relation de confiance entre les administrateurs, l' élu et le personnel Ville.
- Mettre en place un outil assurant les bases d'une relation de confiance entre les administrateurs, l' élu et l'administration.
- Accorder une importance à la relation entre l' élu et les administrateurs, car pour certains conseils de quartier, ils sont des alliés.
- Assurer un meilleur suivi de la part de l' élu à la suite d'une demande d'opinion, afin que les administrateurs soient informés concernant la décision finale et les justifications relatives à la prise en compte ou non de leur recommandation.
- Présenter le plan d'investissement quinquennal aux conseils de quartier et s'assurer que les élus expliquent les projets à venir pour le quartier.
- Organiser des rencontres en privé avec les élus pour créer un lien, effectuer des suivis et discuter des projets à venir et de la vision concernant le quartier.
- Mieux expliquer le rôle des administrateurs et de l' élu principalement pour les nouveaux administrateurs.
- Organiser une visite annuelle du quartier avec le conseiller municipal et/ou le conseiller en consultations publiques durant une demi-journée, selon les disponibilités des administrateurs.
- Fixer des délais clairs pour les réponses des conseillers municipaux aux demandes des conseils de quartier.
- Uniformiser les pratiques et l'approche des élus envers les conseils de quartier.
- Instaurer un outil pour évaluer l'assiduité des conseillers municipaux aux assemblées des conseils de quartier.

Information concernant les projets (13)

- Tenir le conseil de quartier informé des actions et des projets prévus dans le quartier (projets immobiliers importants impliquant ou non une modification réglementaire,

travaux, aménagements de rues, parcs, pistes cyclables ou autres équipements municipaux, etc.).

- Informer plus adéquatement et régulièrement les conseils de quartier concernant les bâtiments qui seront démolis dans le quartier, principalement pour des commerces de proximité (ex. : démolition d'une boulangerie). Les orientations concernant le développement global du quartier devraient être connues et considérées, surtout dans ce genre de situation.
- Informer le conseil de quartier des projets dans le quartier.
- Présenter préalablement aux conseils de quartier et aux citoyens une mise en contexte plus élaborée des projets soumis à la consultation publique.
- Effectuer régulièrement des mises à jour des dossiers et des projets qui concernent le quartier et renseigner les conseils de quartier sur l'état d'avancement de ceux-ci.
- Informer à l'avance les administrateurs sur les différents sujets qui peuvent avoir un impact sur la vie de quartier.
- Transmettre des informations privilégiées aux administrateurs afin d'éviter de les informer en même temps que les citoyens.
- Tenir des rencontres d'information ou des ateliers de formation sur des dossiers municipaux ou des projets qui concernent le quartier. Prendre les devants et ne pas être à la remorque ou en réaction aux dossiers.
- Interpeller le conseil de quartier en amont dans les différents dossiers et considérer qu'il est un interlocuteur privilégié.
- Dans la mesure du possible, partager en amont l'information concernant les travaux et les projets planifiés par la Ville sur le territoire des conseils de quartiers.
- Mieux informer les conseils de quartiers concernant les constructions à venir ou autres projets privés et l'émission des permis de construction.
- Offrir aux administrateurs un meilleur accompagnement, voire de la formation, avec le support des professionnels de la Ville, en amont des demandes d'opinion.
- Vulgariser davantage les projets de modification réglementaire.

Total : 56 propositions

2 – La mobilisation et le soutien des administrateurs

Formation des administrateurs (24)

- Consulter des conseils de quartier de différents milieux afin d'offrir de la formation ou des outils adaptés à leurs besoins.
- Donner une brève formation de base aux administrateurs dès le début de leur mandat afin de bien les informer sur le rôle et le mandat du conseil de quartier.
- Devancer la formation pour les nouveaux membres (plus près de l'élection des nouveaux membres) et bien expliquer le rôle des administrateurs et des élus.
- Offrir la formation pour les nouveaux administrateurs immédiatement après le processus d'élection.
- Au besoin, faire une mini formation à la première assemblée ordinaire après le processus d'élection.
- Afin de maintenir l'intérêt et l'implication des nouveaux membres et de bien les accueillir, vérifier auprès d'eux s'ils ont besoin d'assistance ou d'information.
- Offrir un programme de formation aux administrateurs des conseils de quartier qui serait prévisible et dont le calendrier serait annoncé d'avance (pas seulement 2 semaines avant).
- Prévoir une formation accélérée lors d'un changement complet des administrateurs (lorsque le conseil de quartier perd « sa mémoire », cela peut être intimidant de se présenter devant le public) et offrir des formations ponctuelles (ex. : comment structurer une résolution pour qu'elle soit claire et constructive).
- Bien expliquer les modifications qui ont été apportées à la nouvelle Politique de la participation publique ou au règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (dresser un tableau avant / après).

- Offrir du soutien aux administrateurs pour les préparer à faire face à certaines problématiques particulières.
- Encadrer de façon plus claire les obligations des administrateurs en campagne électorale municipale (ex. : retrait ou démission d'un administrateur qui souhaitent se présenter comme candidat à un poste électif municipal, devoir de réserve, participation des candidats lors des rencontres, etc.).
- Donner des explications sur le fonctionnement de la Ville et prévoir des présentations sur les dossiers importants.
- Continuer d'offrir des formations aux administrateurs des conseils de quartier sur différents thèmes et enjeux qui les concernent.
- Faire participer les professionnels municipaux aux rencontres des conseils de quartier, afin de former les administrateurs concernant les différents champs de compétence de la Ville.
- Offrir à l'ensemble des administrateurs des ateliers participatifs en mode hybride sur différents sujets.
- Offrir davantage de formations sur des sujets comme la gestion de réunion et la gestion des conflits.
- Rendre obligatoires certaines formations.
- Maintenir le programme de formation.
- Offrir des outils aux administrateurs pour les aider à se structurer, à être plus efficaces et à mieux circonscrire leur travail, notamment, pour l'élaboration d'un plan d'action, la rédaction d'une résolution ou d'un procès-verbal. Une meilleure organisation permettra de libérer du temps pour effectuer le suivi des enjeux importants et éviter que les rencontres soient trop longues.
- Prévoir une formation sur la rédaction des résolutions.
- Offrir des formations plus approfondies pour les administrateurs afin qu'ils soient mieux outillés à comprendre l'appareil municipal.
- Offrir des modules de formation aux administrateurs.
- Informer plus adéquatement les candidats avant l'élection, sur les rôles et pouvoirs des administrateurs et des conseils de quartiers, afin de favoriser la mobilisation des citoyens intéressés.
- Prévoir une trousse de bienvenue pour les nouveaux administrateurs.

Information et consultation en amont (14)

- Informer et associer le plus possible les conseils de quartier lorsque la Ville développe des projets dans le quartier (ex. : rues partagées, verdissement, trottoirs, etc.). Les conseils de quartier aiment ce genre d'implication, ils souhaitent être tenus informés de l'évolution des projets et se sentir écoutés, car cette reconnaissance est motivante pour eux.
- Impliquer davantage les conseils de quartier et des citoyens dans les projets et les processus de participation publique. Exemple : Une plus grande implication des citoyens tout au long du processus d'élaboration d'un PPU; ne pas se limiter à une séance d'information, mettre en place des mécanismes de concertation tels des bureaux de projets partagés avec des citoyens.
- Informer régulièrement les conseils de quartier concernant les consultations publiques à venir, notamment en matière de zonage, afin d'assurer une gestion adéquate de leur charge de travail. Éviter de bousculer leur plan de travail pour les autres dossiers en cours.
- Dans certains cas, où les dossiers soumis en consultation publique sont complexes, impliquer le conseil de quartier plus tôt dans l'élaboration du projet et la recherche de pistes de solution, afin de permettre aux administrateurs de mieux comprendre le dossier avant de se présenter devant les citoyens.
- Privilégier la tenue de consultation publique ou une séance d'information en amont, afin de permettre aux administrateurs de bien comprendre le dossier avant de se prononcer publiquement.

- Impliquer les conseils de quartier, non seulement lors de la demande d'opinion, mais dans la conception même du processus de consultation publique pour choisir quel type d'activité de participation publique serait plus approprié. Travailler en partenariat.
- Demander l'avis des conseils de quartier sur les parties prenantes à inviter ou la démarche de participation publique à mettre en place.
- Faciliter l'accès aux professionnels de la Ville pour l'explication des dossiers complexes sur lesquels le conseil doit s'exprimer (ex. : présentations à huis clos sur des règlements comme celui sur le couvert forestier ou certains dossiers d'urbanisme).
- Informer et associer les conseils de quartier lorsque la Ville développe des projets.
- Pour l'explication des projets plus complexes soumis à la consultation publique, prévoir une rencontre de travail entre les intervenants de la Ville et les administrateurs une heure ou une semaine avant l'assemblée.
- Prévoir une rencontre préparatoire avec les représentants de la Ville, les consultants et les administrateurs des conseils de quartier en amont des projets.
- Informer le conseil de quartier sur les projets potentiels à venir, avant que les dates de consultation soient officielles.
- Mieux encadrer, voire interdire les rencontres privées entre les promoteurs des projets et les administrateurs des CQ.
- Informer les administrateurs concernant la planification des projets et les changements apportés par la Ville, afin que les administrateurs sachent à quoi s'attendre en cours d'année, et puissent planifier leurs analyses en conséquence. (Par exemple, savoir à l'avance quand le PPU sera déposé en consultation)

Rétroaction aux conseils de quartier (4)

- Donner un suivi aux recommandations émises lors des demandes d'opinion et des consultations publiques tenues par le conseil de quartier, afin d'informer les administrateurs sur le cheminement du projet et les modifications apportées.
- Assurer un meilleur suivi à la suite des demandes d'opinion afin que le conseil de quartier soit informé si la Ville s'est prononcée en faveur ou non de la recommandation du conseil de quartier.
- À la suite d'une consultation publique, transmettre préalablement au conseil de quartier le sommaire décisionnel qui servira à l'adoption du projet par le conseil municipal ou d'arrondissement.
- Planifier des consultations plus légères en amont.

Support clérical (2)

- En plus de la subvention octroyée pour le fonctionnement des conseils de quartier, offrir aux administrateurs un service clé en main de secrétaire de soutien afin de les libérer des tâches et responsabilités reliées à l'embauche, la formation, la gestion et la rémunération de cette personne-ressource.
- Offrir une formation aux secrétaires de soutien sur la rédaction des procès-verbaux et des résolutions.

Support technologique (13)

- Afin d'assurer la pérennité du conseil de quartier et l'archivage de ses documents, mettre en place des outils de stockage numérique et de diffusion d'information (ex. procès-verbaux, résolutions...) hébergés par la Ville.
- Assurer une diffusion de l'information par le biais d'un canal accessible aux membres des conseils de quartier.
- Mettre en place un outil interactif de type « Boîte à idées » afin que les citoyens échangent et votent sur des idées proposées par la population.
- Lors des consultations publiques réalisées dans le cadre des rencontres des conseils de quartier, offrir aux citoyens un espace leur permettant de faire part de leur position et de présenter leurs arguments concernant un projet. Donner accès à ces informations aux administrateurs des conseils de quartier.

- Utiliser le plus souvent possible le format « Boîte à idées » ou le forum en ligne pour des consultations sur des projets de modifications réglementaires, des visions, des PPU (exemple déjà réalisé : vision vélo)
- Offrir au conseil de quartier un support informatique.
- Générer des registres électroniques exclusifs pour faciliter la sauvegarde et la recherche des documents comme la correspondance, les résolutions et les demandes et les projets d'initiative.
- Prévoir un moyen d'avoir un accès partagé à un « drive » pour effectuer le suivi des comités même si les membres changent (stockage de documents et travail collaboratif).
- Permettre les rencontres hybrides afin de faciliter la participation.
- Offrir une adresse officielle de la Ville pour les messages adressés au conseil de quartier afin d'éviter la réception et la gestion des courriels à partir d'une adresse personnelle.
- Offrir un soutien informatique pour la rédaction de documents, comme des gabarits et modèles de rapport annuel, de résolutions, etc.
- Offrir un « Drive » aux conseils de quartier.
- Créer un espace virtuel pour la collaboration et pour le partage des documents avec la Ville et avec d'autres conseils de quartier (Google Drive).

Concertation et collaboration entre les conseils de quartier (5)

- Favoriser la collaboration entre les conseils de quartier concernant des enjeux communs.
- Mettre en place ou proposer un outil commun aux conseils de quartier leur permettant d'échanger et de partager leurs coordonnées.
- Développer un outil permettant de diffuser les initiatives des conseils de quartier, afin que d'autres conseils se les approprient ou s'en inspirent.
- Multiplier les actions favorisant la mobilisation des administrateurs permettant, notamment, les échanges entre les administrateurs sur le réseau Facebook.
- Partager aux administrateurs les réalisations des conseils de quartier, afin de proposer des idées de projets aux autres conseils. Par exemple; partager des plans d'action ou encore une infolettre présentant les réalisations des conseils de quartier à l'échelle de la Ville.

Rôle, mandat et fonctionnement du conseil de quartier (11)

- Donner un certain pouvoir décisionnel aux conseils de quartier.
- Revaloriser le rôle premier des conseils de quartier à titre d'interlocuteur privilégié de la Ville.
- Accroître le sentiment de se sentir utile et écouté chez les administrateurs en leur donnant la possibilité de réaliser des projets qui favorise la mobilisation et la pérennité des conseils de quartier.
- Tenir des réunions de travail avant les assemblées publiques du conseil pour discuter de l'ordre du jour et préparer les résolutions, afin d'éviter de prolonger la durée des assemblées.
- Raccourcir les présentations et les discussions concernant les dossiers de zonage qui ne présentent pas d'enjeux particuliers pour les citoyens pour permettre aux administrateurs d'avoir plus de temps pour traiter leurs propres dossiers et éviter que la rencontre se prolonge.
- Accorder davantage de compensations financières aux administrateurs pour favoriser leur participation aux assemblées et aux réunions de travail (il arrive parfois que les administrateurs doivent prendre congé)
- Permettre d'utiliser les sommes allouées au fonctionnement du conseil de quartier pour, par exemple, faire un pique-nique entre administrateurs.
- Mieux répartir les activités de participation publique durant l'année pour éviter de consulter trop intensément avant l'été et la période des Fêtes.

- Mieux coordonner la charge de travail des conseils de quartier afin de maintenir un équilibre entre les consultations publiques, les demandes d'opinion et les projets d'initiative.
- Revenir à l'exercice d'élaborer des Plans directeurs des quartiers.
- Indexer le budget de fonctionnement.

Mobilisation des conseils de quartier (2)

- Prévoir des activités de mobilisation pour les membres des conseils de quartier.
- Revoir la formule de reconnaissance des bénévoles, pour une forme plus locale.

Total : 75 propositions

3- La révision des règlements actuels

Assemblées en mode hybride (10)

- Laisser la liberté à chaque conseil de quartier de tenir leurs rencontres en mode virtuel, hybride ou présentiel.
- Pérenniser le mode virtuel ou hybride pour la tenue des assemblées ordinaires.
- Tenir les assemblées des conseils de quartier en mode hybride.
- Permettre les séances en mode hybride et exiger un minimum d'administrateurs présents en salle, pas nécessairement le quorum.
- Offrir des séances hybrides.
- Tenir les rencontres des conseils de quartier en mode hybride.
- Favoriser la tenue de rencontres hybrides.
- Préciser les types d'activité de participation publique qui peuvent être tenus en mode hybride (consultations publiques, assemblées du conseil, demandes d'opinion, etc.)
- Tenir les assemblées des conseils de quartier en mode hybride, afin de favoriser une plus grande participation citoyenne et permettre aux administrateurs de participer plus facilement aux rencontres des autres conseils de quartier.
- Développer la pratique des rencontres hybrides tant pour les séances du conseil de quartier que les consultations publiques.

Quorum et vote des administrateurs (11)

- Revoir le quorum des administrateurs présents en salle, afin de tenir compte des présences en virtuel.
- Autoriser l'atteinte du quorum en mode hybride et assurer la présence d'au moins 3 administrateurs en présentiel, dont le président ou le vice-président.
- Obliger l'atteinte de 50% des administrateurs présents en salle.
- Concernant le quorum lors de la tenue des rencontres hybrides, autoriser la présence des administrateurs en mode virtuel ainsi que le vote à distance avec l'obligation d'ouvrir la caméra.
- Exiger que l'animation des assemblées soit effectuée en salle, par la présidence ou la vice-présidence.
- Revoir le quorum à la baisse.
- Dans le cas des séances en mode hybride, inciter les administrateurs à être présents en salle.
- Afin de faciliter la tenue des assemblées, modifier le quorum pour qu'il soit constitué uniquement des administrateurs présents.
- Abolir l'obligation d'adopter une résolution à chaque rencontre pour le paiement de la secrétaire de soutien, afin d'alléger la procédure.
- Revoir la nécessité de prendre des résolutions pour accompagner certaines décisions.
- Permettre aux administrateurs d'adopter des résolutions en dehors des assemblées ordinaires sous certaines conditions.

Composition du conseil d'administration, élection et cooptation des membres (13)

- S'assurer que la réglementation sur le fonctionnement des conseils de quartier permette aux personnes de tout genre de participer aux activités du conseil de quartier (article 43).
- Retirer l'obligation de réserver des postes d'administrateurs aux hommes et aux femmes.
- Conserver l'exigence de la parité hommes – femmes au sein du conseil d'administration afin d'assurer la représentativité des femmes, forcer le conseil de quartier à recruter des femmes et inciter les femmes à prendre leur place au sein du conseil de quartier.
- Faire un effort pour permettre plus de représentativité au sein du conseil de quartier.
- Revoir la norme concernant les postes réservés aux femmes et aux hommes et prévoir plutôt un minimum de postes de femmes et un minimum de postes d'hommes.
- Abolir la parité chez les administrateurs, car cette règle a un impact sur le recrutement et une personne compétente est une ressource avant tout.
- Modifier les critères de recrutement « Homme » ou « Femme » et parler davantage d'identification.
- Revoir la composition du conseil d'administration et offrir des postes non genrés seulement.
- Retirer les contraintes de représentativités liées aux postes d'administrateur.
- Travailler une matrice de compétences afin d'aider les administrateurs à recruter des citoyens compétents.
- Offrir plus de souplesse pour la cooptation et l'élection des membres du conseil d'administration.
- Assouplir les règles déterminant la composition du conseil de quartier, pour permettre l'élection d'un plus grand nombre d'administrateurs, notamment, dans les quartiers où l'implication citoyenne est plus importante.
- Réduire l'aspect protocolaire des élections et des rencontres pour faciliter le recrutement.

Constitution d'un conseil de quartier et limites du quartier (3)

- Revoir le processus de création des conseils de quartier pour faire en sorte que le processus soit accessible et plus pratique pour les citoyens.
- Modifier les limites du territoire de certains conseils de quartier dont le découpage n'est pas idéal.
- Étudier la possibilité de revoir les limites des quartiers, des districts et des arrondissements afin de n'avoir qu'un seul arrondissement et un seul district associé au conseil de quartier.

Fonctionnement du conseil (4)

- Revoir les tâches des dirigeants.
- Expliquer le rôle du président, de l'élu et des représentants de la Ville.
- Actualiser les sommes dédiées aux frais de gardiennage.
- Revoir le libellé de la règle concernant le retrait d'un membre : une certaine souplesse existe, mais le règlement est écrit très rigide, ce qui peut léser des administrateurs qui ont pourtant justifié une absence.

Tables de concertation (4)

- Institutionnaliser les Tables de concertation inter conseils de quartier et leur attribuer un budget de fonctionnement.
- Reconnaître les Tables de concertation comme interlocuteurs privilégiés de la Ville et les autoriser à agir comme un service-conseil auprès des conseils de quartier.
- Faire connaître l'existence des Tables de concertation auxquelles les conseils de quartier peuvent participer.
- Mettre en place des Tables de concertation et d'échanges pour les administrateurs.

4 – Les projets d’initiative

Encadrement et fonctionnement (11)

- Donner plus de latitude aux administrateurs dans la réalisation des projets d’initiative afin de favoriser la rétention des nouveaux membres.
- Établir des critères afin de déterminer les projets d’initiative des conseils de quartier qui peuvent être supportés par la Ville.
- Donner aux conseils de quartier la liberté de réaliser leurs propres projets.
- Privilégier la réalisation de projets qui favorisent la vie communautaire plutôt que des projets visant à implanter des réalisations permanentes, sauf pour des besoins récurrents et répétés.
- Utiliser les projets d’initiative pour favoriser la vie de quartier.
- Les projets d’initiatives n’ont pas à être réalisés par les conseils de quartier, les donner plutôt en sous-traitance aux organismes.
- Ne pas imposer de thématiques aux projets d’initiative, afin de respecter le fait que les conseils de quartier ne sont pas homogènes et qu’ils ont tous des intérêts différents.
- Songer à des projets menés en collaboration entre plusieurs conseils de quartier.
- Pour éviter du travail inutile aux conseils de quartier, préautoriser les projets d’initiative et confirmer qu’ils sont recevables avant que les administrateurs élaborent l’échéancier et effectuent une estimation détaillée des coûts.
- Réserver un certain pourcentage du financement destiné à la réalisation des projets d’aménagement de l’espace public à des projets d’aménagements à caractère ludique, esthétique ou artistique.
- Revoir le cadre réglementaire entourant les projets d’initiative, afin de faciliter la collaboration des services de la Ville à la réalisation des projets qui le requièrent. (autres que le Service de l’interaction citoyenne)

Demande de subvention et sommes allouées (18)

- Augmenter la subvention octroyée aux conseils de quartier, afin de dégager une somme additionnelle pour la promotion des consultations publiques et des projets initiés par les conseils de quartier.
- Augmenter le budget alloué à la réalisation des projets à 10 000 \$.
- Augmenter les sommes allouées à la réalisation des projets d’initiative.
- Augmenter les budgets dédiés à la réalisation des projets d’initiative à 1 million \$. (référence à la promesse électorale du parti Démocratie Québec aux dernières élections municipales: « *Créer des budgets participatifs de 1 million \$ par quartier pour des initiatives citoyennes en environnement, plantation d’arbres, aménagement ou animation* »).
- Réduire les délais pour l’obtention d’une réponse.
- Conserver le montant alloué actuellement pour la réalisation de projets, car il semble raisonnable.
- Décentraliser l’approbation des projets d’initiative et l’octroi de financement à l’arrondissement et s’assurer que cette instance demeure décisionnelle pour ces projets.
- Soumettre les projets au conseil d’arrondissement et non au conseil municipal, car ceux-ci ont plus d’expérience en gestion de budget. Cette façon de faire permet également d’éviter le favoritisme de quartier.
- Retirer l’obligation de déposer un projet à une date fixe, car cette exigence est trop restrictive et offre peu de flexibilité aux projets qui surviennent souvent de manière ad hoc.
- Prévoir un budget pour la réalisation d’initiatives spontanées.
- Établir le montant des subventions pour des projets au prorata du nombre de citoyens dans le quartier.

- Comme incitatif à la participation aux rencontres des conseils de quartier, octroyer un budget pour financer le transport des citoyens qui souhaitent assister aux rencontres (ex Flexibus).
- Diminuer la durée d'approbation des projets et l'émission des chèques.
- Faciliter le processus (formulaires avec des sections suggérées et des cases à compléter).
- Alléger les démarches et les procédures pour déposer les demandes.
- Avoir un budget disponible sans avoir à faire une demande.
- Favoriser l'agilité et réduire les délais et contraintes pour les demandes de subvention pour la réalisation des projets d'initiative.
- S'assurer que le délai de réponse aux demandes de subvention soit respecté, afin que les conseils de quartier aient le temps nécessaire pour planifier leurs projets.

Promotion et diffusion des projets (9)

- Promouvoir et mettre en valeur les projets d'initiative des conseils de quartier.
- Diffuser de l'information concernant les projets d'initiatives des conseils de quartier afin d'inspirer les autres conseils et leur permettre de collaborer entre eux si nécessaire.
- Favoriser le partage d'expérience en diffusant les initiatives et les bons coups des conseils de quartier sur la page Facebook de la Ville qui a une plus grande visibilité que celle des conseils de quartier.
- Produire un document annuel présentant les bons coups de tous les conseils de quartier.
- Afin de favoriser la mobilisation des administrateurs, mettre en place une banque d'idées pour la réalisation de projets d'initiative.
- Partager des exemples d'initiative mise en place dans d'autres quartiers pour ne pas réinventer la roue (vitrine de projets, banque de projets pour ne pas partir de zéro : conseils, exemple d'échéancier et de budget, meilleure période pour mettre en place ce type de projets, etc.).
- Intensifier les actions promotionnelles concernant le programme de mobilisation à la sécurité routière, principalement, pour les conseils de quartier et les conseils d'établissement qui se sont renouvelés récemment.
- Diffuser de la publicité concernant les projets des conseils de quartier.
- Mieux communiquer et diffuser le programme de projets d'initiative, car ce n'est pas tous les conseils de quartiers qui le connaissent.

Accompagnement pour la préparation et la réalisation des projets (15)

- Prévoir une formation annuelle sur la réalisation des projets d'initiative et inclure des témoignages d'administrateurs qui ont déjà réalisé différents projets.
- Mieux informer les administrateurs concernant les sommes octroyées et les outils offerts par la Ville pour la réalisation de projets d'initiative (modèle à retenir : Programme de soutien à la mobilisation concernant la sécurité routière).
- Offrir aux administrateurs un catalogue d'idées de projet innovant en précisant la démarche à suivre pour les réaliser.
- Offrir un support aux administrateurs afin de concrétiser les idées apportées par le conseil de quartier.
- Assurer la cohésion, favoriser la synergie et permettre une meilleure collaboration entre la Ville et les conseils de quartier dans le développement des projets d'initiative.
- Donner accès à une place commune, un lieu de rencontre ou une salle disponible afin que les administrateurs aient l'opportunité de se réunir en dehors des rencontres du conseil de quartier.
- Redonner la possibilité aux conseils de quartiers de se réunir dans les bibliothèques municipales. (ex. : à bibliothèque Monique-Corriveau, le conseil de quartier ne peut plus s'y réunir)
- Expliquer ce qu'on peut faire et ne pas faire dans le cadre de ces projets, pour éviter aux administrateurs de perdre du temps sur une fausse piste (ex. : art urbain, planter des arbres dans la ruelle, collaboration avec des organismes, etc.).

- Expliquer aux administrateurs la différence entre le budget de fonctionnement et le budget d'initiative et préciser à quelles fins ils peuvent servir.
- Fournir aux administrateurs un guide de l'engagement et de bonnes pratiques ou une liste d'initiatives, d'ici et d'ailleurs, pour alimenter les conseils de quartier.
- Offrir du soutien aux conseils de quartier dans l'élaboration de projets ambitieux.
- Faciliter l'accès à l'information lors d'organisation d'activités dans les espaces Ville.
- Offrir aux administrateurs une documentation simple et claire pour expliquer les budgets d'initiatives.
- Faciliter le travail des administrateurs pour l'organisation et la tenue d'une consultation publique sur l'élaboration d'un plan d'action.
- Transmettre aux administrateurs des statistiques sur les budgets d'initiative, comme le pourcentage d'utilisation.

Total : 53 propositions

5 – Les outils et pratiques de communication

L'amélioration de l'image de marque des conseils de quartier (11)

- Revoir les outils de communication utilisés par la Ville concernant les conseils de quartier.
- Promouvoir et vulgariser le rôle du conseil de quartier dans les différents médias.
- Rajeunir l'image du conseil de quartier afin d'inciter les jeunes adultes à participer à la vie démocratique de leur quartier.
- Annoncer que de jeunes adultes s'impliquent également dans les conseils de quartier afin de rétablir l'image préconçue.
- Promouvoir et mettre en valeur la mission première des conseils de quartier qui est d'offrir aux citoyens une tribune leur permettant de se prononcer sur les projets de la Ville.
- .
- Publiciser sur le site Web de la Ville le suivi des résolutions des conseils de quartier afin de valoriser leurs actions et les résultats obtenus.
- Reconnaître davantage les conseils de quartier et promouvoir leur rôle auprès des citoyens.
- Souligner davantage l'apport des conseils de quartier dans les décisions et les rétroactions de la Ville.
- Informer davantage la population sur le rôle et le mandat du conseil de quartier.
- Valoriser davantage l'apport des conseils de quartier dans les communications de la Ville.
- Diffuser davantage d'information concernant le déroulement des élections, le dépôt d'une candidature et le rôle des administrateurs.

Le support communicationnel et graphique (11)

- Augmenter la subvention octroyée aux conseils de quartier, afin de dégager une somme additionnelle pour la promotion des consultations publiques et des projets initiés par les conseils de quartier.
- Promouvoir et mettre en valeur les projets d'initiative des conseils de quartier.
- Offrir un support et des outils de communication adaptables à la dynamique de communication du quartier.
- Soutenir les conseils de quartier dans l'élaboration d'un plan de communication afin, notamment, de déterminer les informations à diffuser ou non.
- Dans les projets importants où la controverse est prévisible, offrir un support communicationnel aux administrateurs des conseils de quartier afin de bien situer le cadre de collaboration souhaité.
- Offrir un espace collaboratif en ligne et des outils pour faciliter l'archivage des documents et le suivi des résolutions : espace de stockage électronique et calendrier

partagés pour faciliter l'accès aux documents, éviter que chacun archive les documents de façon individuelle et limiter l'échange de courriels.

- Fournir des outils aux administrateurs afin que ceux-ci puissent informer les résidents de leur quartier concernant le rôle et le fonctionnement de conseil de quartier comme la production d'une vidéo à partager sur les réseaux sociaux. (L'option du pamphlet est moins populaire, car il y a des coûts associés à l'impression et les citoyens risquent de les jeter à la poubelle)
- Établir une démarche de communication globale pour tous les conseils de quartier ainsi qu'une démarche par conseil de quartier.
- Offrir au conseil de quartier un budget ou une marge de manoeuvre pour la diffusion de publicité afin de mieux le faire connaître et mobiliser les citoyens.
- Augmenter les moyens d'accès à l'information des conseils de quartier.
- Donner des moyens aux conseils de quartier pour réaliser des enquêtes ou des sondages et offrir du support pour valider et communiquer les résultats qui en découlent

La refonte de l'identité visuelle (logo) (3)

- Développer éventuellement un logo distinct pour chaque conseil de quartier, mais, à court terme, privilégier un rajeunissement du logo actuel.
- Créer un nouveau logo des conseils de quartier afin d'attirer le regard des citoyens et susciter leur intérêt.
- Utiliser un logo distinct pour chaque conseil de quartier et insérer des éléments visuels qui rappellent la Ville Québec (ex. : couleur de la Ville, typographie, acronyme...)

La gestion des médias sociaux et autres outils de communication (7)

- Créer une page Web distincte et indépendante pour chacun des conseils de quartier afin de permettre une publication plus importante des informations.
- Diffuser un code QR qui renvoie aux différents médias sociaux utilisés par un conseil de quartier.
- Utiliser la page du conseil de quartier sur le site Web de la Ville pour la publication d'information plus ciblée comme des communiqués de presse ou des lettres ouvertes.
- Dédier une ressource de la Ville pour les conseils de quartier afin de répondre à leurs besoins en communication. Les conseils de quartier aimeraient être davantage présents sur les réseaux sociaux, mais les administrateurs n'ont pas nécessairement les connaissances techniques ni le temps de le faire.
- Organiser une conférence à l'attention des administrateurs sur l'utilisation des réseaux sociaux.
- Fournir un guide aux nouveaux administrateurs afin de répondre à leurs besoins en matière de communication, notamment, sur les procédures pour s'abonner aux communiqués de presse de la Ville ou suivre les pages Facebook de la Ville ou de l' élu.
- Diffuser de la publicité sur les médias sociaux.

La promotion des activités des conseils de quartier (10)

- Utiliser des outils de communication adaptés aux différents groupes d'âge.
- Fournir gratuitement à tous les conseils de quartier des outils promotionnels comme une oriflamme (roll-up) afin de mettre en valeur leur participation lors d'événements.
- Faire plus de publicité pour faire connaître les conseils de quartier.
- Assurer la diffusion de l'information relative aux activités de conseils de quartier auprès des citoyens qui en font la demande ou ceux qui ont appuyé des candidatures (ex. : infolettre)
- À la suite d'une assemblée, publier les résolutions adoptées par les administrateurs avant même l'adoption du procès-verbal et sa diffusion sur le site Web de la Ville.
- Intégrer les réseaux qui rejoignent les communautés culturelles pour la diffusion des invitations aux activités de participation publique.

- Profiter du fait que le maire intervient régulièrement à la télévision pour promouvoir les conseils de quartier.
- Afin de faciliter la transmission d'informations entre la Ville et les conseils de quartier, et ultimement vers les citoyens, revoir le format des listes de diffusion, les mettre davantage en valeur (mise en page améliorée, ajout d'illustrations...) pour favoriser la participation des personnes indépendamment de leur facilité à utiliser les outils électroniques.
- Publiciser davantage la formule d'abonnement au fichier des abonnés des conseils de quartier sur le site web et les publications de la Ville, sur les kiosques, marquises et autres supports lors d'événements publics. Utiliser différents codes QR pouvant pour l'abonnement aux différentes publications.
- Effectuer des sondages pour connaître et tenir compte des différentes populations, afin d'adapter les stratégies de communication.

Total : 42 propositions

Grand total : 271 propositions